



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique actualisé 2015-2020**  
**du Collège Lionel-Groulx**

Juin 2019



Québec, le 5 août 2019

Monsieur Michel-Louis Beauchamp  
Directeur général  
Collège Lionel-Groulx  
100, rue Duquet  
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3G6

**Objet : Actualisation du *Plan stratégique 2015-2020***

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 19 juin 2019, de la version actualisée de son *Plan stratégique 2015-2020*, incluant un plan de réussite, du Collège Lionel-Groulx adoptée par son conseil d'administration le 30 avril 2019.

En février 2017, la version initiale du *Plan stratégique 2015-2020*, incluant le plan de réussite, a été jugée partiellement conforme aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. La Commission estimait également que le plan ne comprenait pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité et avait donc formulé deux recommandations et deux suggestions.

En premier lieu, la Commission avait alors recommandé au Collège de présenter, dans son plan stratégique, les principaux constats de son analyse de situation afin de bien mettre en évidence les enjeux déterminants dans ses choix stratégiques. En réponse à cette recommandation, le Collège a bonifié son Plan stratégique d'une section « État de situation ». Celle-ci décrit la situation du Collège et les défis auxquels il devra faire face durant la période couverte par le plan stratégique. La Commission considère que les suites apportées par le Collège sont satisfaisantes et lève la recommandation.

Ensuite, la Commission avait recommandé au Collège de préciser, pour chacun de ses objectifs, incluant ceux du plan de réussite, des résultats attendus mesurables et de les accompagner d'indicateurs lui permettant de mesurer la progression vers l'atteinte de ces résultats. Afin de répondre à cette recommandation, le Collège a formulé des cibles en lien avec les critères

d'évaluation de chacun des objectifs de son plan stratégique. Toutefois les résultats attendus ne sont pas toujours suffisamment précisés. Le Collège devra en tenir compte dans son prochain plan stratégique.

En outre, la Commission avait suggéré au Collège de préciser un mécanisme de suivi des résultats de son plan stratégique, incluant son plan de réussite. À cet égard, la Commission note que le Collège s'est doté de trois mécanismes pour assurer le suivi des résultats de son plan soit : le tableau de bord institutionnel, les plans de développement organisationnels et le plan de travail institutionnel annuel. Cependant, la description de ces mécanismes ne prévoit pas les responsabilités associées à la mise en œuvre de chacun d'eux, ce que la Commission invite le Collège à faire dans son prochain plan stratégique. La Commission avait également suggéré au Collège de procéder à une analyse approfondie des caractéristiques de sa population étudiante et des indicateurs de réussite ainsi qu'à l'identification des obstacles liés à la réussite de façon à mettre en évidence les enjeux déterminant le choix des objectifs au regard de la réussite. Le Collège devra en tenir compte dans son prochain plan stratégique.

La Commission juge que le *Plan stratégique 2015-2020*, incluant le plan de réussite, **est conforme** aux dispositions de la Loi, et compte tenu de ce qui précède, qu'il **comprend les éléments essentiels** susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

***Original signé***

Murielle Lanciault

c. c. M. Philippe Nasr, directeur des études